



Section FO DGFIP du Pas de Calais



Compte rendu des élus FO-DGFIP en CAP Locale

Etre entendus et défendus

**CAPL n° 1 des Cadres A du 12 novembre 2014**

**Liste d'aptitude de B en A**

### **Déclaration liminaire**

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis ce jour pour la CAP locale de liste d'aptitude pour le passage de B en A pour 2015.

En préambule, les représentants **FO-DGFIP62** vous informent que le Syndicat **FO-DGFIP** a saisi le Directeur Général des Finances Publiques et déposé un préavis de grève pour le jeudi 13 novembre pour répondre au mécontentement des agents du Domaine qui considèrent que le régime indemnitaire fusionné fait perdurer de nombreuses injustices.

En effet, de report en report, l'Administration élude par tous les moyens les discussions concernant les légitimes revendications des Inspecteurs Evalueurs du Domaine s'agissant de la prime de Direction.

Après avoir proposé lors du Groupe de Travail «Mutations » une fiche spécifique visant à donner une affectation tout aussi spécifique aux évaluateurs du Domaine dans l'unique but de ne pas avoir à leur verser la prime de direction, l'Administration suite aux interventions **FO** en a reporté la discussion à un GT concernant le régime indemnitaire, puis au GT Domaine prévu le lundi 20 octobre.

Le mépris affiché par la Direction Générale à l'encontre de ces personnels est inacceptable. Il affecte particulièrement les évaluateurs du Pas-de-Calais qui vivent très mal cette injustice.

**FO-DGFIP** persistera à exiger la satisfaction de la légitime revendication des Inspecteurs Evalueurs du Domaine.

Les représentants **FO-DGFIP** souhaitent également rappeler leurs revendications adoptées lors de leur dernier congrès du printemps 2014 pour les inspecteurs des Finances Publiques.

Les inspecteurs des Finances Publiques sont toujours en attente d'une véritable reconnaissance professionnelle qui se traduirait tant dans le déroulement de leur carrière que par une revalorisation de la grille indiciaire, ce que n'a pas apporté le nouveau statut particulier régi par le décret n°2010-986 du 26 août 2010.

Amenés à exercer des missions et des fonctions de plus en plus complexes et diversifiées en raison des réformes successives au sein de la DGFIP, les inspecteurs sont désormais obligés de posséder de larges compétences techniques (en matière fiscale, juridique, informatique, foncière et comptable) et managériales.

Les représentants **FO-DGFIP** revendiquent :

- l'organisation d'un concours "externe" et "interne" chaque année ;



Section FO DGFIP du Pas de Calais



## Compte rendu des élus FO-DGFIP en CAP Locale

### Etre entendus et défendus

- l'organisation d'un véritable examen professionnel annuel ;
- le recrutement par Liste d'aptitude.

Les représentants **FO-DGFIP** réaffirment leur attachement à la liste d'aptitude comme mode de recrutement statutaire des inspecteurs.

Ils dénoncent la réduction inacceptable des plans de qualifications ministériels et revendiquent a minima le retour au taux de promotion de 2011 et un nombre de possibilités plus important réparties entre les trois voies d'accès à la catégorie A : concours, examen professionnel et liste d'aptitude.

Les représentants **FO-DGFIP** dénoncent le choix de la DGFIP qui a instauré de nouvelles règles de mutations et de gestion des inspecteurs des Finances Publiques plus défavorables avec la disparition du 2<sup>ème</sup> mouvement de mutation et réclament avec force le retour à deux véritables mouvements de mutations chaque année.

S'agissant de la CAPL qui nous réunit ce jour, les représentant **FO-DGFIP** ne peuvent que déplorer que sa demande, réitérée chaque année, de disposer de la totalité des informations pertinentes au regard des critères de sélection ne soit pas entendue.

Cette année, il nous manquait l'accès à 5 dossiers !

De même, nous constatons qu'au fur et à mesure des années, les documents de travail transmis aux élus, en amont de la CAPL, sont de moins en moins complets.

Les mentions concernant l'âge, l'affectation n'apparaissent désormais plus dans le tableau.

De même, nous n'avons pas d'information concernant la participation aux concours d'accès à la catégorie A parallèlement à la demande d'inscription sur la liste d'aptitude.

Nous ne connaissons pas non plus l'implication dans un rôle de formateur de leur pairs pour les agents qui mettent aux profit des autres, leur temps et leur compétence en animant des stages.

Nous vous avons pourtant sollicité ces renseignements l'an dernier.

La plage d'appel statutaire ne nous a pas été communiquée en amont, ni les potentialités.

Force est de constater que les renseignements communiqués en amont de la CAPL sont de moins en moins exhaustifs. Est-ce délibéré ? Peut-être y a-t-il une application trop zélée de Simplif62 ?

A trop simplifier, on complique et les représentants **FO-DGFIP** refuseront toujours de faire l'économie de la défense des agents.

**En réponse à notre liminaire, la Direction a refusé notre demande en se retranchant derrière des problèmes techniques et des moyens contraints en personnel pour se justifier.**

Commentaire **FO-DGFIP** : donner la totalité des informations pertinentes aux élus est pourtant la condition du respect du principe d'équité entre les candidatures !



Section FO DGFIP du Pas de Calais



## Compte rendu des élus FO-DGFIP en CAP Locale

*Etre entendus et défendus*

### Compte-rendu

Cette CAP Locale s'est tenue sous la présidence de la Responsable du pôle pilotage et ressources, Mme AMMIRATI, **FO-DGFIP** a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Céline VANDEN-BROECK remplissant cette tâche pour l'Administration.

L'ordre du jour de la CAPL n°1 était la « sélection par liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur des finances publiques au titre de l'année 2015 ».

Cette année, 65 contrôleurs ont postulé à la liste d'aptitude (66 l'année dernière). La Direction nous a indiqué en séance qu'elle avait, comme l'année dernière, 3 possibilités d'accès au corps supérieur pour l'année 2015.

Après débats lors de la CAPL et propositions de vos élus **FO-DGFIP**, le classement suivant a été établi :

**5 personnes sont proposées dans la catégorie "excellent" par ordre de mérite (pour 3 potentialités) :**

**Votes sur les « excellents »**

Votes	POUR	CONTRE
SFP		X
<b>FO-DGFIP</b>	X	

Les élus **FO-DGFIP** ont voté pour **cette liste d'aptitude** au motif que malgré un plan de qualifications ministériels en baisse, le nombre des potentialités est resté à 3 pour le département.

Les élus **FO-DGFIP** réaffirment leur attachement à la liste d'aptitude comme mode de recrutement des inspecteurs et dénoncent la réduction inacceptable des plans de qualifications ministériels.

Les élus **FO-DGFIP** revendiquent un nombre de possibilités plus important de promotion réparties entre les trois voies d'accès à la catégorie A : concours, examen professionnel et liste d'aptitude.

**7 personnes sont proposées dans la catégorie "très bon" par ordre alphabétique :**

**Votes sur les « très bons »**

Votes	POUR	CONTRE
SFP		X
<b>FO-DGFIP</b>	X	

Les élus **FO-DGFIP** ont voté **pour** au motif que la direction a été sensible aux arguments des élus **FO-DGFIP** en abondant le nombre initial de dossiers de cette catégorie.



Section FO DGFIP du Pas de Calais



Compte rendu des élus FO-DGFIP en CAP Locale

Etre entendus et défendus

**Les autres candidats ont été classés "à revoir".**

**Votes sur les « à revoir »**

Les élus **FO-DGFIP** ont **refusé de voter** sur cette catégorie dont l'appellation "à revoir" est choquante au regard de la qualité des dossiers proposés.

**Les élus FO en CAPL n°1 :**

**Hervé DANNEELS & Sonia DUVAL (Titulaires)**

**Anne-Lyne LISOWSKI & Nicolas WANIN (Suppléants)**

**Delphine MORTELETTE & Michaël MILLOT (experts)**

5 SCRUTINS  
EN CAPL,  
AU CTL,  
EN CAPN,  
AUX CCP,  
AU CTM

LE 4 DÉCEMBRE  
**PRIORITÉ  
AUX AGENTS**

**VOTRE VOIX  
PEUT TOUT  
CHANGER**

5 SCRUTINS  
EN CAPL,  
AU CTL,  
EN CAPN,  
AUX CCP,  
AU CTM

Section locale Force Ouvrière DGFIP62 : DDFIP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41 @ : [fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr) 🌐 Site web FO DGFIP62 : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)